

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 002-2265/10/BC

**■ Approbation d'une convention avec l'association Groupe Pôle du Libre
DDEAIAG 10/5301/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Groupe Pôle du Libre est une initiative associative de 6 entreprises issues de la filière du logiciel libre. Ces entreprises fondatrices ont toutes démarré leur activité au sein de la pépinière Marseille Innovation et ont pu expérimenter la mise en commun de moyens et compétences afin de décrocher des marchés, initialement captés par des entreprises de taille conséquente.

Une étude menée avec le soutien du Conseil Régional Provence-Alpes- Côtes d'Azur concluant notamment que le développement de la filière du logiciel libre est freiné par la faible taille des entreprises, encourage cette démarche.

Le Groupe Pôle du Libre vise à organiser ces collaborations et se caractérise par les axes suivants :

- Un GIE : une mise en commun de ressources pour répondre à des appels d'offres publics et privés.

- Un groupement de moyens : une mise en commun de moyens : locaux, salles de réunions, moyens techniques, participation à des salons etc.
- Un groupement d'employeurs : disposer en interne de compétences administratives, commerciales, marketing...

Mais également :

- La création d'un fond d'action destiné à financer des actions marketing.
- La création d'un fond de solidarité destiné à aider un adhérent en difficulté passagère.

Les membres du Groupe Pôle du Libre devant aujourd'hui sortir de pépinière, souhaitent poursuivre et développer leur projet en tant que locataires au sein de la Maison du Développement Industriel, dont la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est en train d'acquérir le bail emphytéotique.

Toutefois, les locaux envisagés pour ce projet nécessitent des travaux de remise en état (peinture, remplacement moquette, électricité, climatisation etc.)

Afin d'aider le Groupe Pôle du Libre à porter une partie de ces travaux, il est proposé pour 2010, une subvention d'équipement de 20 000 euros.

Le budget d'équipement nécessaire à l'entrée du Groupe Pôle du Libre dans la Maison du Développement Industriel est le suivant :

Postes	Dépenses (en euros)
Propreté	29 000
Electricité, goulottes, réseau	16 000
Travaux climatisation	30 000
Serveurs informatiques	6 000
Mise en œuvre téléphonie	10 000
Mise en œuvre CRM	5 000
Mise en œuvre ERP	15 000
Mise en œuvre reporting	10 000
Mise en œuvre site internet	8 000
TOTAL	129 000

Postes	Recettes (en euros)
Financements adhérents	21 000
Contributions volontaires	33 000
Adhérents	
Subvention CR Paca	30 000
Subvention CG 13	20 000
Subvention CU MPM	20 000
Subvention Ville de Marseille	5 000
TOTAL	129 000

Il est proposé au Bureau de Communauté d'approuver la convention ci-annexée relative à une subvention d'investissement au titre de l'année 2010 pour un montant de 20 000 euros pour la mise en état de locaux dans la Maison du Développement Industriel.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 04 octobre 2010

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'accompagner le Groupe Pôle du Libre dans son entrée dans la Maison du Développement Industriel

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le groupe Pôle du Libre.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Technopôles et
Agglomération numérique

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Jérôme ORGEAS

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

